

Le Département d'Ille-et-Vilaine est vraiment de mauvaise composition

Date : 8 mars 2017

Il aura donc fallu qu'une nouvelle fois je saisisse la CADA pour que le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine soit conduit à me communiquer des documents à l'évidence communicables qu'il refusait obstinément de me communiquer jusqu'alors.

Ce n'est pas la première fois que le Président du Conseil départemental accède à ma demande en cours d'instruction par la CADA et c'est bien la preuve qu'il a senti qu'il allait une nouvelle fois être déjugé si la procédure engagée allait à son terme.

Le Département d'Ille-et-Vilaine est décidément coutumier de cette pratique détestable qui a pour objectif de faire obstacle au droit d'accès aux documents administratifs embarrassants, en tentant de dissuader et à tout le moins de jouer la montre par divers moyens dilatoires qu'il met en œuvre successivement.

Nous avons là un véritable cas d'école, dont je tiens le détail à disposition.

Pour ma part, je regrette profondément que ceci ait notamment pour effet d'encombrer la CADA que l'on sait déjà bien surchargée, et je ne me suis pas privé de le faire savoir à son Président :

[lettre CADA 06-03-2017](#)

S'agissant ici des deux rapports d'évaluation de l'expérimentation du galléco, je ne regrette pas mon obstination.

Ils comportent en effet des informations capitales que l'on nous a soigneusement cachées avant de prendre, dans une bulle politico-administrative, des décisions dont l'impact financier est bien évidemment à la charge des contribuables.

Je reviendrai très prochainement sur le contenu de ces rapports qui a de quoi interpellier.

Quand les élus comprendront-ils que dans une démocratie représentative, il n'est plus possible aujourd'hui de tenir les citoyens à l'écart entre deux élections ?...

